



DEL 25-045

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 07 mai 2025

DATE D’AFFICHAGE

Le 07 mai 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L’an deux mille vingt cinq

Le treize mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 15 mai 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 07 mai 2025.

EXCUSÉS

Hakim ACHIBET (pouvoir à Christian POIRIER), Pierre CASTILLON (pouvoir à Denis MINIER), Eric ANDRE (pouvoir à Alain GUICHET), Delphine FOUQUET (pouvoir à Maryse BAYBAY), Philippine DANGREAU (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY) ; Jérôme DELISLE (pouvoir à Philippe PAUMIER).

ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETAIRE DE SEANCE : Fanny PIRA

**OBJET : BAIL DE LA CASE COMERCIALE RUE GEORGES SAND
Rapporteur : Damienne FLEURY**

A la suite du départ de HB Cuisine qui occupait la case commerciale formant le lot n°3 figurant au cadastre sous le numéro de parcelle AC 779 rue Georges Sand à Yvré l’Évêque, M. Buon et Mme Berton se sont portés candidats pour y exercer leurs activités respectives.

La case commerciale fera l’objet d’un cloisonnement en deux parties, donnant lieu à la signature de deux baux commerciaux distincts au profit de :

- La SARL BC, représentée par M. Buon, pour une activité de bar et bière et vente à la découpe de viande et fromage ;
- La SARL AC, représentée par Mme Berton, pour une activité de lunetterie.

Ces baux prendront effet le 16 juin 2025 et comprendront une franchise de 6 mois de loyer pour tenir compte des travaux importants à réaliser avant d’ouvrir à la clientèle. Les anciens locataires n’avaient bénéficié d’aucune franchise de loyers en contrepartie de l’aménagement de la cellule commerciale.

Madame Le Maire soumet aux élus le vote de cette délibération avec remise des baux en séance, afin de répondre aux attentes des futurs locataires de prendre possession des lieux le plus tôt possible, soit le lundi 16 juin 2025.



DEL 25-045

Au vu de ces éléments,

Le conseil décide :

- De valider le contenu des projets de baux soumis à son appréciation, moyennant le retrait, en page 13, du paragraphe intitulé « à confirmer avec l'assureur » qui prévoit le renoncement réciproque des parties à exercer tout recours l'une contre l'autre et contre leurs assureurs respectifs.
- D'autoriser Mme le Maire à les signer

VOTANTS : 27

POUR : 20

CONTRE : 1

ABSTENTION : 6

Pour copie certifiée conforme.
Yvré l'Évêque, le 15 mai 2025

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

